

Bouclier fiscal : autres exemples et comparaisons...

Lors d'une première chronique sur le sujet, nous évoquions l'impact budgétaire du bouclier fiscal proposé par Nicolas Sarkozy. En abaissant le seuil de 10 points tout en intégrant au dispositif deux prélèvements aujourd'hui non pris en compte, l'entrée dans le dispositif ne peut qu'être plus rapide, le remboursement pour les actuels bénéficiaires du bouclier augmenté, et avec lui le coût budgétaire de la mesure.

Nous comparerons ici le « bouclier fiscal » tel qu'il existe au bouclier fiscal proposé par Nicolas Sarkozy afin de montrer quels seraient les effets concrets de ce type de mesure. Nous retiendrons donc ici l'IR 2007 sur les revenus 2006 puisque le bouclier à « 50 % », s'il devait s'appliquer, ne serait mis en œuvre qu'en 2008 sur les impôts payés en 2007.

Situation 1 : célibataire salarié déclarant 500.000 euros et payant 10.000 euros de taxe d'habitation et de taxe foncière sur sa résidence principale.

Notre célibataire dispose d'un patrimoine net imposable à l'ISF variable selon les options (voir exemples). Le revenu net de frais professionnels est de 486.672 euros (la déduction de 10 % pour frais professionnels est en effet plafonnée à 13.328 euros en 2007). Le seuil de déclenchement est de $486.672 \times 60\% = 292.003$ euros (ou de 243.336 euros si l'on retient le seuil de 50 % pour le bouclier fiscal proposé par le candidat de l'Ump).

Impôts à retenir avec le bouclier actuel :

L'impôt sur le revenu est, en 2007, de 182.761 euros.
Le total des impôts (IR + TH + TH) hors ISF à retenir pour le bouclier actuel est de 192.761 euros.

Impôts à retenir avec le bouclier « Sarkozy » :

Le montant total de la CSG et de la CRDS est de 42.040 euros.
Le montant total à retenir pour calculer l'impact du bouclier fiscal proposé par l'Ump est donc de 234.801 euros.

Exemples : nous retiendrons plusieurs options quant au patrimoine imposable à l'ISF

- patrimoine net imposable de 10 millions d'euros, soit un ISF de 116.343 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	$192.762 + 116.343 =$ 309.105 euros
Seuil de déclenchement	292.003
Montant de la restitution	17.102
Bouclier à 50 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	$234.801 + 116.343 =$ 351.144 euros
Seuil de déclenchement	243.336
Montant de la restitution	107.808

- patrimoine net imposable de 20 millions d'euros, soit un ISF de 288.050 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	480.811
Seuil de déclenchement	292.003
Montant de la restitution	188.808
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	522.851
Seuil de déclenchement	243.336
Montant de la restitution	279.515

- patrimoine net imposable de 30 millions d'euros, soit un ISF de 468.050 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	660.811
Seuil de déclenchement	292.003
Montant de la restitution	368.808
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	702.851
Seuil de déclenchement	243.336
Montant de la restitution	459.515

- patrimoine net imposable de 40 millions d'euros, soit un ISF de 648.050 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	840.811
Seuil de déclenchement	292.003
Montant de la restitution	548.808
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	882.851
Seuil de déclenchement	243.336
Montant de la restitution	639.515

Situation 2 : couple marié déclarant 500 000 euros de salaires à deux et redevable d'une taxe d'habitation et d'une taxe foncière d'un montant de 5.000 euros chacune.

De couple dispose d'un patrimoine net imposable à l'ISF variable selon les options (voir exemples). Le revenu net de frais professionnels est de 473.344 euros. Le seuil de déclenchement est de $473.344 \times 60\% = 284.006$ euros (ou de 236.672 euros si l'on retient le seuil de 50 % pour le bouclier fiscal proposé par le candidat de l'Ump).

Impôts à retenir avec le bouclier actuel :

L'impôt sur le revenu est, en 2007, de 161.126 euros.

Le total des impôts (IR + TH + TH) hors ISF à retenir pour le bouclier actuel est de 171.126 euros.

Impôts à retenir avec le bouclier « Sarkozy » :

Le montant total de la CSG et de la CRDS est de 42.040 euros.

Le montant total à retenir pour calculer l'impact du bouclier fiscal proposé par l'Ump est donc de 213.166 euros.

Exemples : nous retiendrons plusieurs options quant au patrimoine imposable à l'ISF

- patrimoine net imposable de 10 millions d'euros, soit un ISF de 116.043 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	171.126 + 116.043 = 287.169 euros
Seuil de déclenchement	284.006
Montant de la restitution	3.163
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	213.166 + 116.043 = 329.209 euros
Seuil de déclenchement	236.672
Montant de la restitution	92.537

- patrimoine net imposable de 20 millions d'euros, soit un ISF de 287.750 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	458.876
Seuil de déclenchement	284.006
Montant de la restitution	174.870
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	500.916
Seuil de déclenchement	236.672
Montant de la restitution	264.244

- patrimoine net imposable de 30 millions d'euros, soit un ISF de 467.750 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	638.876
Seuil de déclenchement	284.006
Montant de la restitution	354.870
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	680.916
Seuil de déclenchement	236.672
Montant de la restitution	444.244

- patrimoine net imposable de 40 millions d'euros, soit un ISF de 647.750 euros :

Bouclier à 60 %	Montant, en euros
Total des impôts directs	818.876
Seuil de déclenchement	284.006
Montant de la restitution	534.870
Bouclier à 50 %	
Total des impôts directs	860.916
Seuil de déclenchement	236.672
Montant de la restitution	624.244